



© Nicolas GROSPIERRE, Villa Harris, 1930, (d'après LC), 2021.

## La représentativité du Syndicat

**48%** est le taux que le Syndicat de l'Architecture a obtenu à la suite de l'évaluation, par le gouvernement, de la représentativité des organisations syndicales de la branche Architecture.

En effet, pour la deuxième fois depuis la réforme de la représentativité patronale, l'audience des organisations d'employeurs a été mesurée au niveau des branches professionnelles. Cette mesure, cette « pesée » qui s'opère tous les trois ans, permet d'apprécier la représentativité des organisations patronales comme la nôtre et par conséquent, leur légitimité à négocier et à signer des accords collectifs, avec les syndicats de salariés.

Pour la branche Architecture, deux syndicats d'employeurs sont reconnus : le Syndicat de l'Architecture et l'Unsa.

**Ce taux attribué au Syndicat de l'Architecture – précisément 48,18% – qui progresse de plus de 50% par rapport à la dernière mesure d'audience, reflète le soutien toujours plus important et l'engagement sans faille de nos adhérents, mais surtout c'est un progrès pour la démocratisation du paritarisme puisqu'il opère un salutaire rééquilibrage entre les deux syndicats. Les dialogues entre nous en seront, espérons-le, plus constructifs chacun continuant néanmoins de défendre avec ses propres valeurs les intérêts de notre profession.**

**Il va permettre au Syndicat de l'Architecture de porter encore plus haut la voix de ses adhérents et les valeurs qui nous rassemblent.**

**Il confirme que notre syndicat est un acteur incontournable de la profession et du monde de l'Architecture, tant en France qu'à l'international.**

Depuis 1978, c'est en défendant la force des valeurs humaines, sociales et culturelles de l'Architecture que nous défendons les architectes. Aujourd'hui, nous assumons plus que jamais notre responsabilité et la profession peut compter sur notre engagement pour la représenter.

Lionel DUNET, Président

- P. 2**  
**Architecture et Démocratie**  
*Brigitte MÉTRA*
- P. 3**  
**Présidentielle 2022 :  
Quelle place pour l'Architecture ?**  
*Béatrice DOLLÉ*
- P. 4**  
**Très chers architectes  
de grand renom**  
*Michel BERTHET*
- P. 6**  
**Ouverture du tableau :  
En quatre mots la position  
du Syndicat de l'Architecture**  
*Bénédicte MEYNIEL  
et Béatrice DOLLÉ*
- P. 7**  
**Voyage formation les 2, 3 et  
4 juin à Strasbourg  
et notre assemblée générale  
dans la foulée !**
- P. 8**  
**Les contributions  
auprès de l'UIA**  
*Philippe CAPELIER*
- P. 11**  
**Des permanences de conseil  
à votre service**
- P. 12**  
**Médiation de  
la consommation**  
*Bénédicte MEYNIEL*

Édition : Syndicat de l'Architecture  
24 rue des Prairies 75020 Paris  
0143610291  
www.syndicatdelarchitecture.com  
**Publication Trimestrielle**  
Directeur de publication :  
Lionel DUNET  
Rédactrice en chef :  
Dominique DELORD,  
Réalisation graphique :  
Nicole VALENTIN nicoleva@free.fr  
Imprimeur : SINTEZ  
20 bis rue Louis Philippe 92200  
Neuilly sur Seine  
N° CPPAP 0524 G 93681



Pavillon des Temps Nouveaux  
– Paris LE CORBUSIER – Edit° de l'AA – 1937

## Architecture et Démocratie

Alors que les bombes pleuvent de nouveau sur le sol Européen, que des femmes et des hommes perdent leur vie pour la démocratie et la liberté, un formidable élan et une unité inédite révèlent des valeurs démocratiques enracinées au cœur de chacun.

Des vies humaines, des villes, des bâtiments et leur architecture expression de leur culture, sont les cibles d'une guerre qui est avant tout une guerre des idées, des idéaux, et de pouvoir. La démocratie est en danger. Nous le savions, c'est aujourd'hui une réalité.

**Pour gagner la guerre, la démocratie doit se re-construire, retrouver ses idéaux et reformuler son récit.**

La mue actuelle de l'Europe économique en Europe « politique » au sens noble, amorcée, dans un contexte grave et sous la contrainte, un changement de paradigme.

La soit-disant perte de nos valeurs est un prétexte à l'attaque de nos démocraties.

Nous devons donc regarder en face leurs faiblesses.

La liberté a été diluée au sein du concept de « loi du marché », absorbée par les discours économiques.

Le sens de l'humain au cœur des préoccupations, sa liberté de choix, dans le respect de l'égalité et de la dignité d'autrui doivent être réaffirmés, voir réécrits.

Cette dilution de nos valeurs dans un flou parfois éloigné des fondamentaux, l'échec de nos démocraties à répondre à

certains besoins de base de leurs populations les a affaiblies et a ouvert la porte à des attaques verbales, idéologiques prenant aujourd'hui des formes guerrières inédites mais clairement exprimées.

Dans ce moment démocratique majeur que constitue l'élection présidentielle en France, le pouvoir d'achat se place en 2<sup>e</sup> préoccupation des Français, juste après la paix.

On le comprend lorsqu'on sait que près de 12 millions d'entre nous sont en difficulté, que le coût du logement dépasse 40 % à 50 % des dépenses mensuelles des ménages les plus fragiles, et que certains, après avoir payé leur loyer sont en précarité alimentaire. C'est pourquoi, nous pouvons nous désoler que le logement ne soit pas abordé comme un des sujets majeurs par les candidats à l'élection Présidentielle.

Le glissement progressif de la maîtrise de la fabrication de la ville, éminemment politique, par le public vers le privé, la financiarisation de la ville, ont éloigné le sens du bien commun de la cité et des territoires.

L'inadéquation entre le revenu des ménages et leur accès à certains biens de première nécessité, dont le logement, a affaibli nos démocraties en ce qu'elles ne tiennent plus leurs promesses.

Du fait de ce glissement, l'Architecture et les architectes, pourtant au service de l'intérêt général, ont été, le plus souvent écartés des décisions politiques.

L'Architecture, acte éminemment politique, est d'ailleurs une des premières cibles, avec les êtres humains, pour ceux qui veulent détruire et asservir un peuple, une nation. C'en est un des symboles.

L'architecte, initialement proche du politique pour œuvrer à ses côtés au bien commun et à l'intérêt général, en a été ces dernières années éloigné.

**Il est devenu « un coût à réduire », voire une dépense superflue dans l'équation de la fabrication de la ville.**

Il est temps de remettre l'humain, la pensée, au cœur de nos politiques de la ville et de laisser à l'Architecture, aux architectes dont le travail est majoritairement au service des valeurs du bien commun, le rôle et la place qui, avec d'autres, sont essentiels pour nos démocraties.

**Trop souvent inaudible, la voix des architectes doit être entendue, non pas comme un appel « corporatiste » mais comme une alerte à la vigilance sur le fonctionnement de nos démocraties dans la fabrication de nos territoires, pour le bien de tous.**

La démocratie doit se redéfinir, reprendre corps à travers le champ des idées et des actions qui en découlent dans chaque domaine de nos vies, dont l'Architecture.

Brigitte MÉTRA  
Architecte - Urbaniste

## Quelle place pour l'Architecture ?

C'est en 1995 que le Président Jacques CHIRAC, nouvellement élu, transférait l'Architecture du ministère de l'Équipement à celui de la Culture pour récupérer la ligne budgétaire de l'enseignement de l'Architecture et porter ainsi le budget de la Culture à 1 % du budget de l'État : il s'agissait d'une promesse phare de sa campagne pour la Culture.

Force est de constater que l'Architecture n'y a rien gagné, loin de là et que dès lors elle n'a cessé de perdre en reconnaissance, en considération et en soutien, au point de quasiment disparaître de l'organigramme de l'État en tant que discipline à part entière.

Aujourd'hui, l'Architecture n'est plus qu'une composante du patrimoine, et la politique architecturale de la France se conçoit dans les Directions successives de l'Architecture et du Patrimoine et, depuis 2010, dans une Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture dite « Direction des Patrimoines », pour faire court.

Vingt-sept ans plus tard, en cette campagne présidentielle 2022, Mesdames et Messieurs les candidats et candidates, nous vous posons la question de votre vision de l'Architecture et de son positionnement dans votre action future.

■ Prévoyez-vous de donner au seul ministère de la Culture la charge de la politique architecturale de la France, alors que les architectes contribuent pleinement à l'activité économique du BTP français et aux 45 milliards d'euros de chiffre d'affaires que ce secteur génère chaque année ?

■ Prévoyez-vous de donner au seul ministère de la Culture la charge de la politique architecturale de la France, alors que les architectes sont par essence des acteurs de la construction écologique, qu'ils poussent à la rénovation et la reconversion de

l'existant vs la construction neuve, qu'ils innovent et mettent en œuvre les techniques visant à construire plus frugal, plus économe en énergie, plus proche des ressources locales, plus en harmonie avec l'environnement, plus intégré au site ?

■ Prévoyez-vous de donner au seul ministère de la Culture la charge de la politique architecturale de la France, alors que les architectes restent des professionnels incontournables de la production des dizaines de milliers de logements construits chaque année dans notre pays ?

Alors que les architectes demeurent les rares acteurs à œuvrer encore pour la qualité du cadre de vie des habitants dans un système de plus en plus financiarisé et dérégulé ?

Alors que les architectes assistent impuissants à la privatisation de la construction des logements sociaux et qu'ils subissent et dénoncent les conséquences des profits considérables des promoteurs privés tirés d'une baisse de la qualité, d'une réduction dangereuse de la surface des logements et d'une occupation déraisonnée du territoire ?

À l'évidence, le rattachement de l'Architecture à une Direction des Patrimoines au sein du Ministère de la Culture ne trouve aucune cohérence avec les enjeux architecturaux et sociétaux portés au quotidien vaille que vaille par les architectes. L'Architecture et les architectes ont besoin d'un appui solide et d'une voix forte de la part de

l'État et de ses représentants pour les soutenir dans la défense des valeurs sociales et d'intérêt général qu'ils portent.

Aussi, au nom de ses valeurs, nous demandons une juste place pour l'Architecture dans l'organigramme de l'État. Une juste place qui la mette au centre des politiques du cadre de vie de la France.

Nous plaçons pour la mise en place d'une Direction de l'Architecture à part entière, au sein d'un grand Ministère de la qualité du cadre de vie qui soit à la croisée des Ministères de la Transition Écologique, du Logement, de la Cohésion des Territoires et de la Culture.

Ce n'est qu'ainsi positionnée, reconnue, soutenue et dotée, que « l'architecture (qui) est une expression de la culture » selon la loi sur l'architecture de 1977, pourra avec les architectes, exprimer ses ambitions humanistes en tant qu'acteur économique et agir pour l'intérêt général aux côtés des élus.

Et ce n'est qu'ainsi positionnée, que son enseignement pourra enfin sortir de son statut de variable d'ajustement budgétaire dans une triste concurrence entre Ministères et assurer une formation de haut niveau pour de futurs architectes à même de répondre aux attentes des citoyens pour leur cadre de vie.

Car oui, l'Architecture est une nécessité sociale.

Béatrice DOLLÉ

## Très chers architectes de grand renom

Après 35 années passées en tant que représentant d'un grand maître d'ouvrage et tellement de communications émises en concertation avec le Syndicat de l'Architecture et d'autres instances associatives pour essayer de promouvoir l'Architecture – et ce n'est pas simple ! – force est de constater le peu de respect porté en France à l'Architecture contemporaine et à ses architectes.

Au delà des déclarations générales, les représentants du Ministère de la Culture, dont dépendent les architectes, se souviennent-ils qu'ils ont la tutelle de cette profession et dans ce cas, savent ils quoi faire de cette tutelle ? Par exemple, notre ministre trouverait elle normal que d'anciens bouchers-charcutiers, agriculteurs, marins-pêcheurs, cadres commerciaux, comptables ou financiers deviennent, mutatis mutandis, experts en matière de choix de nouveaux écrivains ? Surement pas !

Pourtant, c'est ce qui se passe tous les jours en matière d'Architecture ? dès que l'on quitte les grandes métropoles. Il suffit que l'un de ces professionnels soit élu maire pour que, ipso facto, il devienne un décisionnaire et oh miracle ! expert avisé en matière d'Architecture et d'Urbanisme. Du moins, le quidam de base le voit il ainsi.

Si l'on ajoute à cela une logique d'abord financière des grands groupes du BTP et autres pavillonneurs, pas étonnant que l'on en arrive à des échecs patents. Outre les questions de peuplement et de transports, la forte production du pavillonnaire de périphérie n'est elle pas d'abord la résultante de l'incapacité à produire des banlieues vivables ? Ce ne sont pas quelques beaux arbres centraux qui suffisent à cacher la forêt des grands futoirs périphériques.

Bien sûr, les grandes villes françaises sont dotées de services qualifiés, qu'en est-il des autres ? Et qu'en est-il des périphéries, des questions concernant l'Urbanisme en création qui ajoute à la complexité de la construction ? Et il n'y aurait donc rien à faire ?

J'ai eu la chance de travailler dans un organisme qui, grâce a son Directeur Général, a toujours porté un haut respect à l'Architecture et à la grande variété de ses architectes. Ainsi, j'ai pu, à mon niveau de maître d'ouvrage, faire vivre l'Architecture dans la vie de tous les jours : pas celle qu'on fait une fois tous les 10 ans pour épater la galerie. Je parle de l'Architecture du présent, dont le langage vivant évolue en permanence, pas celle des siècles passés. Sur le patrimoine, tout le monde est d'accord (mais ses architectes sont morts) et aujourd'hui, en la matière, ne sont produits bien trop souvent que les pastiches disneyland proposés par nos amis promoteurs.

S'agissant du milieu HLM le gouvernement MACRON, à travers la loi « Elan » (qui est plutôt une loi « Frein ») a ôté aux architectes la capacité de se faire valoir dans des concours liés à l'Architecture du quotidien.

Or, les grands groupes du BTP aiment les constructions « simples », produites par des architectes « souples », qui font les projets « rentables ».

C'est pourtant la production du logement social, à travers les concours, qui dans les décades passées a souvent été le moyen de faire éclore régulièrement de nouvelles portées d'architectes. Pour ce qui me concerne j'ai notamment connu et fait travailler à leurs débuts Catherine FURET, Frédéric BOREL, Patrick COLOMBIER, Philippe MADEC, Jacques RIPAULT... et bien d'autres, grâce à la construction sociale.

Les promoteurs, eux, ne prennent le plus souvent que des architectes à leur main, sauf... quand les aménageurs leur imposent tel ou tel architecte, ce qui est d'ailleurs bien la preuve que la confiance ne règne pas d'emblée en la matière.

Quant aux élus, ils finissent bien trop souvent, par se croire eux même architectes. Lorsque j'étais en poste, j'ai animé l'équipe qui, avec Christian de PORTZAMPARC, Georges PENCREAC'H, Marina DEVILLERS et Lena PERRAUD, a procédé pendant près de 10 ans à la rénovation et au remodelage du quartier Nationale, à Paris.

L'atelier participatif qui avait été mis en place a tenu des centaines de réunions de concertation, portant notamment sur les esquisses d'architectes. Et une chose m'a frappé : environ 5 à 10 % des locataires, dont les métiers les plus divers n'avaient rien à voir avec l'Architecture, avaient une vision dans l'espace qui leur permettait de voir au moins aussi bien que l'architecte qui présidait la séance. Ils restaient souvent à discuter en fin de réunion alors que tout le monde s'en allait.

Et j'en ai déduit qu'il n'y a aucune raison pour que plus de, disons 10%, des élus et autres décisionnaires qui ont à traiter de ces questions, aient une réelle vision dans l'espace. Ce qui explique bien des mochetés.

Il ne faudrait pas moins d'architectes, mais PLUS d'architectes et ceci, non seulement pour faire des projets, *mais également placés aux points clé dans l'écosystème décisionnaire qui conduit à la production du bâti*. De telle manière que le savoir d'Architecture soit porté par des architectes confirmés et qu'ils aient un réel poids dans la prise de décision conduisant à la délivrance des permis de construire et autres plans d'aménagement. Lorsqu'on sait qu'à 50/55 ans, beaucoup d'architectes ont beaucoup et bien bâti et savent ce que produire la ville ou renouveler la ville sur la ville veut dire, voilà toute une série de missions qui pourraient occuper une partie de leur temps.

Mais Les actions revendicatives sont difficiles à mener car les architectes sont pris entre le marteau et l'enclume : ceux qui organisent la dévolution de l'acte de construire aujourd'hui sont bien souvent ceux qui passent les commandes.

En octobre 2021 une réunion entre le Syndicat de l'Architecture, l'Unsa et l'Ordre des Architectes, qui devait donner lieu à une initiative commune à ce sujet n'a abouti à... aucune action.

C'est pourquoi et un peu en désespoir de cause, je m'adresse à vous autres : les « Grands Architectes et les Grands Urbanistes » ; ceux dont la carrière est assurée et la renommée incontestable. Je me dis que si une dizaine (ou plus) d'entre vous initiaient une demande commune visant à réintroduire plus nettement les architectes dans les circuits de décision conduisant à l'acte de construire, tout le monde s'en porterait mieux. je suis disponible pour en parler dans le cadre du SA ou de toute autre instance qui vous semblerait appropriée en vue d'une telle démarche.

Recevez mes salutations.

Michel BERTHET



1

Artiste et photographe d'Architecture, Nicolas GROSPIERRE, né en 1975 à Genève et résidant en Pologne, réalise aussi des travaux de photo-montage.

Pour la série LCAXN qui a été exposée à Paris, dans la maison LA ROCHE, il a restitué des vues photographiques en axonomie (une représentation des volumes sans perspective) de projets de maisons, conçues par LE CORBUSIER, mais jamais réalisées. A cette fin, il a photographié un grand nombre de bâtiments tiers dont il a utilisé les textures et les détails pour reconstituer cette "architecture de papier" de LE CORBUSIER.

Puisque les œuvres réalisées n'ont plus besoin d'une représentation volumétrique : il suffit de les visiter et de les photographier. Nicolas GROSPIERRE a préféré s'intéresser à des projets iconiques, restés dans les cartons. Il s'agit de maisons individuelles, imaginées par LE CORBUSIER entre 1920 et 1960. Celles conçues avant la seconde guerre mondiale, sont des villas modernistes pour des amateurs raffinés d'architecture d'avant-garde, alors que les projets des années 1950 sont des maisons simples et préfabriquées, destinées à des ouvriers et des artisans.

L'exposition qui s'est tenue à la fondation LE CORBUSIER s'est achevée le 26 février 2022, mais pour plus d'info vous pouvez consulter :

**la vidéo sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=p-mDCQoKmxE>  
ou visiter le site du photographe : <https://www.grosPierre.art.pl>**



2



3



4

1 © Nicolas GROSPIERRE, Villa Meyer, 1925 (d'après LC), 2021.

2 © Nicolas GROSPIERRE, Maison rurale à Chessy, 1956 (d'après LC), 2021.

3 © Nicolas GROSPIERRE, Villa Goldenberg, 1930, (d'après LC) 2021.

4 © Nicolas GROSPIERRE, Maisons en série pour artisans, 1924 (d'après LC), 2021.

# La position du Syndicat de l'Architecture en quatre mots

Réuni en séminaire à Toulouse les 12 et 13 février derniers, le Syndicat de l'Architecture a débattu de l'hypothèse de l'ouverture du tableau.

Le Syndicat de l'Architecture est favorable au développement des divers métiers de l'architecture et de l'élargissement de la « communauté » des architectes.

Le débat sans tabou ni corporatisme a mis en avant quatre mots pour rappeler quelques fondamentaux relatifs à la spécificité de notre métier et introduire dans un esprit constructif nos échanges à venir avec le CNOA sur son projet d'ouverture du tableau à tous les titulaires du Diplôme d'État d'Architecte.

## UN DIPLOME

Le cursus des étudiants des ENSA est établi sur 5 années d'études sanctionnées par l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte, conférant le grade de Master. Ce diplôme purement universitaire n'entraîne pour l'Architecte Diplômé d'État (ADE) aucune adhésion aux règles professionnelles définies par l'Ordre des architectes, déontologiques et disciplinaires, ni d'obligation d'assurance. Ce Diplôme d'État correspond à une reconnaissance de la diversité des débouchés des études d'Architecture.

Les titulaires du DEA sont ensuite amenés à choisir leur orientation professionnelle. Pour devenir architecte au sens traditionnel du terme, ils doivent suivre une Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP) pendant une période de six mois partagée entre une mise en situation professionnelle dans une entreprise d'Architecture et un enseignement universitaire complémentaire.

## UNE PROFESSION

Contrairement à l'ancien Diplôme d'Architecte, le DPLG, les étudiants doivent

aujourd'hui cumuler le diplôme ADE et la HMONP pour pouvoir s'inscrire à l'Ordre. Cette réforme a fait l'objet en mars 2011 d'une modification de la loi de 77 sur l'Architecture qui encadre les conditions de l'exercice de la profession, et confirme que seul l'ADE avec HMONP, peut s'inscrire à l'Ordre, et porter le titre d'architecte. Cette précision d'importance, inscrite dans la loi, clôt immédiatement le débat d'une ouverture du tableau aux ADE sauf à remanier de nouveau la loi de 77, mais dans quel but ? il serait alors plus que nécessaire de l'expliquer.

## UNE CONFUSION

Actuellement, le tableau de l'Ordre présente 2 colonnes dans lesquelles tous les architectes sont diplômés avec la HMONP. Dans la première colonne les architectes exerçant pleinement la maîtrise d'œuvre en leur nom propre tandis que la seconde colonne liste ceux qui, en tant qu'architecte, ont une activité professionnelle autre : le plus souvent salariés, fonctionnaires.

L'ouverture souhaitée dans le cadre de la réforme de 2005 par le Ministère apporte une dimension intéressante et plus large à ce diplôme, en favorisant et en reconnaissant l'accès à d'autres métiers à l'issue des études d'Architecture. La Convention Collective Nationale des architectes a en outre créé le statut d'architecte en titre pour les architectes ADE HMONP (ou DPLG), inscrits à l'Ordre et salariés dans une entreprise en tant qu'architecte engageant pour son entreprise et en son nom propre l'ensemble des responsabilités relevant de la profession réglementée d'architecte.

L'Ordre des architectes, en charge de la gestion du tableau et garant des règles professionnelles, du bon respect du code de déontologie, peut-il introduire dans le tableau des ADE reconnus pour leur seul diplôme, exerçant une autre profession, ou même salariés d'entreprises d'Architecture sans responsabilité individuelle ?

Nonobstant la question législative, le Syndicat de l'Architecture n'est pas favorable à l'ouverture du tableau aux ADE, ni à la création, dans le tableau, d'une éventuelle colonne supplémentaire d'ADE. Une telle disposition apporterait certes un affichage clair du nombre de Diplômés d'État et serait un trait d'union potentiel entre université et profession, mais en l'état actuel, elle apporterait une confusion supplémentaire sur le titre d'architecte et sur la profession : sur qui est architecte et qui ne l'est pas vraiment, semant le trouble sur la réglementation de cette profession dont l'exigence protège aujourd'hui le professionnel, ses clients, et le citoyen.

## UNE CONCLUSION

Pour aller au-delà du sujet, il n'est pas superflu de redire que l'ADE est un titulaire du Diplôme d'État d'Architecte, sans que cela confère le droit de porter le titre. Cette confusion aurait pu et pourrait encore être évitée en modifiant assez simplement le nom de ce diplôme et par exemple : en remplaçant le terme de « Architecte » par celui de « Architecture » dans un « Diplôme d'État en Architecture ». Il n'est pas inutile de rappeler aussi que le Syndicat de l'Architecture s'est prononcé lors de la réforme des études pour une HMONP qui soit une véritable licence d'exercice plus longue de deux ans.

Ainsi, et au moment où Madame Roselyne BACHELOT, avec Madame Aurélie COUSI, lancent fort à propos un observatoire économique de la profession, le Syndicat de l'Architecture, conscient de l'évolution de la profession et de la nécessité de s'adapter aux nouveaux usages de la société, est ouvert et souhaite participer aux dialogues avec les instances ministérielles et la Présidente du Conseil Nationale de l'Ordre des Architectes sur ces sujets d'importance.

*Bénédicte MEYNIEL, Béatrice DOLLÉ*

# Voyage formation les 2, 3 et 4 juin à Strasbourg et notre assemblée générale dans la foulée !

Les jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022 VOYAGE D'ÉTUDES ET FORMATION DDQE.  
Suivis, le samedi 4 juin 2022 de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SA



Réhabilitation entrepôt SEEGMULLER à Strasbourg –  
architectes G. HEINTZ et A.S. KEHR.

Pour ce voyage-formation (une première), le Syndicat de l'Architecture a retenu un territoire d'expérimentations du développement durable : « L'espace rhénan » qui s'est engagé dans une démarche de réhabilitations et de constructions très performantes et dans la réalisation d'éco-quartiers que nous invitons nos adhérents à venir découvrir à l'occasion d'une belle fin de semaine de partage d'expériences.

Au programme, une alternance de conférences et de visites qui vont nous faire découvrir :

- **le 2 juin**, à Strasbourg et alentours (Presqu'île Malraux, Ostwald et Scherwiller) des **réhabilitations urbaines** (ancienne friche industrielle), aménagement durable, gestion des eaux pluviales, forêt dans la ville...
- **le 3 juin**, à Breitenbach et dans les Vosges, au Pays de la Déodatie, des **bâtiments frugaux (constructions performantes à passives) bas carbone (matériaux bio-sourcés)**...  
Coût : 600 € (part formation, 18H) + 375 € (hébergement, repas, bus visites) préacheminement à votre charge.

### Attention :

**nombre de participants limité, si vous ne vous êtes pas encore manifestés, faites-le sans tarder !**

En effet, les 18h de formation structurée labellisée répondent à l'obligation qui nous est faite de nous tenir informés des évolutions de notre métier et permettent une prise en charge des organismes de formation.

### Pour les adhérents et leurs salariés.

Organisme de formation : **SCOP les 2 Rives** ;

- Coût formation : 600 € (part formation, 18H) + 375 € (hébergement 1 nuit chambre double, repas, bus visites) ;
- Prise en charge formation crédit d'impôt « formation » : **jusqu'à 380 €** ;
- Prise en charge formation FIF-PL (ou OPCO-EP) : **jusqu'à 500 €** (en attente validation et mise à jour 2022) ;



Logements l'Escale – les rives du Bohrie à Ostwald –  
architecte F.H. JOURDA.

- **le 4 juin**, l'Assemblée Générale nous réunira nombreux à Strasbourg et nous comptons sur votre présence. Prise en charge par le Syndicat du **préacheminement et d'une nuit d'hôtel** supplémentaire (chambre double) pour les participants à l'AG.

**Voilà une occasion à ne pas manquer de se former, de visiter des réalisations DDQE exemplaires mais aussi de nous « re-trouver » plus nombreux encore pour échanger nos points de vue sur la situation de notre profession et les perspectives d'évolution que nous défendons ensemble.**

Faites-nous connaître votre intention d'y participer pour que nous puissions organiser l'hébergement de ceux qui nous rejoindront.

Vos demandes de pré-inscription sont à adresser à : [administration@syndicatdelarchitecture.com](mailto:administration@syndicatdelarchitecture.com)

## Les contributions auprès de l'UIA

Dans la série consacrée aux activités conduites par les membres du conseil d'administration, en marge de leurs obligations syndicales, nous avons invité Philippe CAPELIER à partager la déclaration qu'il a produite à l'occasion du webinaire qui avait pour thème « Design for Health » et qui était organisé par l'UIA (Union Internationale des Architectes) le 4 février 2022.

Invité par la Secrétaire Générale de l'UIA, l'architecte malaisienne Datuk Tan Pei Ing, il s'est exprimé en tant que co-director, avec l'architecte Cairote Sahar Attia, du groupe de travail intitulé « Social Habitat Work Programme ».

Réunissant 24 architectes, chercheurs et praticiens, répartis sur les cinq continents, ce groupe de travail de l'UIA est un carrefour des différentes pensées et processus pour loger les populations les plus démunies. Il opère comme un observatoire du logement social mais aussi comme un think tank pour initier de nouvelles réflexions.

Le logement pour les plus pauvres, c'est le droit au logement pour tous :

**Un lieu de vie qui protège l'existence de chacun et qui lui offre :**

- La santé (froid-chaud)
- La sécurité (enveloppe et fermetures)
- L'intimité (cloisons et surfaces)

La pandémie de la Covid 19 sur toute la surface de la terre, et les mesures de confinement prises dans de nombreux pays pour la combattre, ont été un révélateur des dysfonctionnements des habitations collectives, des logements sociaux en particulier.

Soudainement, toute l'activité de tous les membres de la famille s'est trouvée concentrée sur un même lieu : repas – sommeil – hygiène – travail – études – jeux et divertissements. La promiscuité, supportable quand elle se limite aux repas et au repos, devient difficile, quand elle se prolonge 24 heures sur 24.

Voire dramatique pour les familles confrontées à la violence, l'addiction ou la maladie.

Notre groupe de travail a partagé les différentes expériences dans chacun des pays, identifié un certain nombre de problématiques et commencé à réfléchir sur des propositions pour améliorer les conditions de vie à l'intérieur des logements.



Si l'on se penche plus particulièrement sur la santé, (focus on) il convient de distinguer les problèmes physiques et les problèmes psychologiques, même s'ils sont étroitement liés.

Pour aborder la question de la santé dans le logement social, je vous propose une approche générale à travers les éléments qui le constituent.

### LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

Le territoire qui accueille des logements sociaux peut être urbain, péri-urbain, rural.

**Selon les cas, l'environnement peut constituer une agression pour la santé :**

- Pollution, automobile, industrielle, agricole (produits phytosanitaires) ; pollution due à l'absence d'assainissement, ou à des réseaux à l'air libre ; ces pollutions sont porteuses de maladie, agressent les voies respiratoires.

- Pollution sonore et visuelle : le trafic automobile, les bruits d'une rue commerçante, les enseignes lumineuses empêchent le calme, notamment la nuit, et empêchent un sommeil réparateur, créent un stress invisible mais permanent.

Quelle que soit la qualité du projet architectural, le site d'implantation peut être à la cause de maladies.

**Le site n'offre souvent pas les proximités indispensables à la bonne santé des habitants. Notamment :**

- Services de santé : maisons médicales, cliniques, hôpitaux, maternité
- Services de secours : pompiers, police.

Ces nécessaires proximités permettent une prise en charge rapides des maladies, des accidents, elles rapprochent les familles d'un parent hospitalisé.

**D'autres proximités participent indirectement à la santé des occupants ; il s'agit des services d'éducation :**

- Crèche
- Écoles
- Lycées

Une distance réduite entre l'habitation et les lieux de scolarisation est bénéfique pour l'écolier, et pour sa famille ; le temps de parcours réduit laisse plus de temps libre pour le travail ou la distraction, réduit les risques d'accidents pendant le trajet et apaise l'inquiétude possible des parents.

De la même façon, les proximités des terrains de jeux et de sports favorisent l'exercice physique dont la pratique est une condition de la bonne santé.

On doit aussi évoquer la proximité des équipements culturels : théâtres, musées, cinémas, bibliothèques, qui sont des lieux de l'esprit et qui permettent de s'élever au-dessus des contingences de la vie quotidienne.

L'emplacement d'une opération de logements sociaux est donc déterminant pour la santé physique et mentale de ses habitants. La qualité du site, son environnement immédiat, la distance raisonnable des différents équipements ou services indispensables à la vie personnelle et sociale, sont essentiels pour la vie des habitants. Cette question ne dépend pas directement des architectes, cependant, ils se doivent d'intervenir auprès de leurs commanditaires pour en rappeler les exigences.

## LES ESPACES PARTAGES

Les espaces partagés sont ces lieux intermédiaires entre le domaine public et l'intérieur du logement.

Ils agissent comme un filtre entre le monde extérieur et son habitation.

Ces espaces partagés peuvent être extérieurs ou intérieurs.

**Les espaces partagés extérieurs sont de différentes natures, au centre et/ou autour des logements sociaux :**

■ Jardins et leurs espaces verts : on sait le rôle des arbres et des végétaux pour lutter contre le réchauffement climatique : ombre, évapo-transpiration. Ils abritent la diversité biologique, ils offrent un environnement bénéfique, apaisant et esthétique pour les habitants.

■ Cours et patios : des espaces minéraux peuvent être des lieux de rencontres qui favorisent la vie sociale et les échanges ; ce qui participe à la résolution des conflits possibles entre voisins ; il faut en maîtriser l'acoustique au risque de nuisances sonores.

**Il y a différents espaces intérieurs partagés :**

■ Halls d'entrées : ils agissent comme des seuils entre l'extérieur et l'intérieur de la résidence ; ils donnent la « tonalité » de la résidence ; selon qu'ils sont amples, bien éclairés, avec une acoustique maîtrisée.

■ Les circulations, vers les logements collectifs, doivent aussi être conçus comme des lieux de sociabilité : leurs dimensions, leur éclairage naturel, leur ventilation, leur traitement acoustique participent de cette capacité d'apaiser les relations entre voisins et par là-même, diminuer les stress de la vie quotidienne.

Il peut y avoir aussi des pièces partagées par les habitants d'une résidence : salle de réunions, cuisine commune, qui sont autant d'atouts pour la vie à l'intérieur des logements sociaux. Et qui offrent des espaces complémentaires en cas de confinement.

On comprendra aisément que la qualité des espaces partagés, dès lors qu'ils sont clairs et calmes, favorisent les échanges entre voisins, détendent l'atmosphère et ainsi participent à la bonne santé des habitants ; au contraire, l'absence de ces qualités peut créer un stress qui intervient négativement sur leur santé.

Et quand il s'agit d'une pandémie, les espaces intérieurs, halls et circulations, larges, éclairés et aérés, réduisent les risques de contagion. Les espaces extérieurs, les jardins et les cours, offrent des espaces de liberté pour sortir de chez soi sans sortir dans la rue.

Cette qualité promeut la solidarité et l'entraide des habitants, qui sont d'autres moyens pour protéger leur santé.

## L'ESPACE PRIVE (PRIVACY)

L'organisation des logements sociaux, pour participer à la santé de leurs habitants, doit permettre d'abord l'intimité de chacun, adultes comme enfants.

**Chaque personne doit avoir son espace personnel, un lieu qui lui est propre :**

■ La chambre ; elle doit être isolée du reste de l'habitation, elle doit permettre le calme même si l'activité continue dans d'autres pièces. Idéalement, une chambre pour chaque enfant, en plus de celle des parents ; la chambre de l'enfant est son monde et son refuge : dormir, mais aussi jouer, mais aussi travailler et de quoi ranger ses affaires.

**Elle doit être claire et ventilée.**

■ La chambre accueille le malade : elle doit permettre l'isolement, tout en restant en lien avec les autres.

■ La chambre accueille la fin de vie, ça peut être un lieu où l'on meurt.

**L'intimité de chacun s'étend à l'hygiène :**

■ La salle d'eau ou de bains, si elle est partagée, doit être un lieu qui préserve l'isolement, l'intimité et les soins ; la ventilation est indispensable, mais aussi l'éclairage naturel.

L'indépendance de ces espaces personnels est une protection contre la maladie et participe à la santé de tous.

**Le logement doit favoriser la vie partagée :**

- Un lieu pour préparer le repas et pour le partage ; avec de quoi stocker les réserves
- Un lieu pour échanger et pour se distraire
- Un lieu pour recevoir la famille et les amis.

Cette salle de séjour, cette salle commune est séparée des chambres de la maison.

Cette séparation des lieux personnels et intimes est une condition de la santé des occupants du logement social.

Le logement social doit inclure les activités qui ont été renvoyées à la maison à cause du confinement.

Les lieux des enfants doivent permettre qu'ils y travaillent. Mais il faut aussi un lieu de travail (ou télétravail) pour les adultes. De bricolage pour certains. L'isolation des différentes activités des différentes personnes dans un logement permet leur co-activité, dans la distanciation que l'indépendance (et la crise sanitaire) peut imposer.

Le logement, espace privé, doit être isolé du monde extérieur pour le protéger des intempéries, du froid, de la chaleur ; mais aussi du bruit : ceux des voisins, ceux de l'extérieur. Isolations thermique et phonique sont indispensables au confort de chacun.

Cet espace privé doit être largement éclairé, le soleil est indispensable à la vie biologique ; il apporte aussi son énergie.

Cet espace privé doit être ventilé : l'air que l'on respire doit être renouvelé, les odeurs évacuées.

Cet espace privé doit recevoir l'énergie pour son fonctionnement : chauffage, cuisson, rafraîchissement, appareils divers. Cet espace privé doit être relié au réseau numérique pour communiquer. Ce confort essentiel est une condition de bonne santé.

Cet espace privé doit se prolonger sur l'extérieur : une terrasse, un grand balcon, voire un jardin sont des extensions indispensables, quelques soient les climats, pour desserrer l'enclos des parois, une bulle d'air indispensable, surtout quand on doit être confiné.

## LES MATERIAUX

Nous savons aujourd'hui que les matériaux traditionnels de la construction : béton, acier, asphalte, matière plastiques, sont producteurs de CO<sub>2</sub>, polluent les sols et l'air, émettent des composés organiques volatiles (COV), altèrent la santé de tous.

L'usage progressif des matériaux biosourcés dans la construction des logements sociaux participe forcément de la bonne santé de leurs habitants.

Les chantiers propres, les filières sèches, réduisent considérablement les nuisances de chantier pour le bien du voisinage.

## CONCLUSION : HABITER C'EST VIVRE

Poser la question de la santé dans le logement social est une opportunité pour en élargir la problématique.

D'un point de vue biologique : repenser le dimensionnement de nos espaces en rapport au corps : le système métrique a rendu les mesures abstraites, alors que 3 siècles avant on mesurait chez nous en « coudées », en « pieds », en « pouces » ; l'architecture était alors empreinte du corps de l'homme. Voilà une piste à emprunter certainement ; donner mesure à l'espace nécessaire à partir de la déambulation de l'empreinte de nos corps.

D'un point de vue cosmique : implanter nos bâtiments, les orienter, les organiser, en fonction du cosmos, de la course du soleil, des saisons, du mouvement de l'air et de l'eau, des forces magnétiques ou telluriques, le développement durable nous amène à reconsidérer ces forces naturelles majeures.

Il s'agit de trouver un lien harmonique entre l'Architecture et l'homme qui l'habite. La question fondamentale de la santé, dans le logement, le logement social, est bien celle-là.

*Philippe CAPELIER,*

membre du CA du SA,

est architecte à Montpellier où il dirige l'atelier

Blue Tango Architecture,

il est également Maître de Conférence

associé à l'ENSA de Montpellier.

Artiste et photographe d'Architecture,  
Nicolas GROSPIERRE (suite)

1 © Nicolas GROSPIERRE, *Petite Maison CMA à Alger, 1933 (d'après LC), 2021.*

2 © Nicolas GROSPIERRE, *Maison de week-end, 1922 (d'après LC), 2021.*



## Des permanences de conseil à votre service

Depuis quelques années deux partenariats ont été mis en place par le Syndicat de l'Architecture afin d'offrir une permanence de conseil, mise à votre disposition pour vous accompagner dans votre pratique de chef d'entreprise d'Architecture.

Bien évidemment, l'adhésion au SA est nécessaire pour bénéficier de ces services.

### Sébastien GRISCELLI

Notre conseil en DROIT SOCIAL est DRH en entreprise d'architecture, depuis un peu plus de six ans. Il accompagne régulièrement le Syndicat de l'Architecture dans une fonction de représentation dans le cadre du dialogue social et notamment lors de réunions paritaires qui se déroulent avec les syndicats de salariés et abordent les conditions de travail dans la branche Architecture.

Mais il assure également un support juridique pour tout ce qui concerne les relations contractuelles entre une entreprise et son ou ses salariés : la manière d'embaucher, la manière de faire vivre un contrat de travail. Il s'agit d'un accompagnement dans le cadre de problématiques de droit social, sur les questions que peut se poser un employeur vis-à-vis du traitement qu'il doit accorder à ses salariés, en tous cas d'ordre contractuel, et éventuellement de préparer son entreprise aux évolutions législatives qui peuvent avoir un lien avec la manière d'orchestrer un contrat de travail dans la branche Architecture.

### Sophie SZPIRGLAS

Pour les problématiques liées à l'ORGANISATION ou au FONCTIONNEMENT des entreprises d'architecture, le cabinet METHODUS, dans des activités de conseil, d'enseignement et de formation, aborde depuis 1996, toutes les questions touchant à la pratique professionnelle des architectes et en particulier des jeunes architectes en début d'exercice professionnel rencontrés dans les écoles et les réunions du Syndicat de l'Architecture.

Qu'il s'agisse de statut juridique dans les entreprises, de gestion financière de l'agence, de négociation de ses contrats de maîtrise d'œuvre, de stratégies de développement de son activité...

Sophie SZPIRGLAS qui dirige METHODUS depuis 1996, rappelle, (puisque'il est encore besoin !), que s'inscrire au SA est une absolue nécessité pour les architectes afin de constituer un corps représentatif de la profession et que celui-ci regroupe suffisamment de professionnels pour pouvoir interpeler les pouvoirs publics.

Dans ces problématiques « métier » Il faut absolument donner de la force à la représentation collective.

Dans Syndicat de l'Architecture, il y a bien sûr « Architecture », et c'est important, mais on est au-delà d'une question de pratique professionnelle, on est vraiment dans une dynamique collective de porter ensemble un projet lié à la qualité architecturale et l'autre aspect qui nous mobilise, c'est la « solidarité ».

Pour solliciter une consultation auprès de l'un ou l'autre de ces conseils, une demande par mail est indispensable, elle est à adresser au secrétariat du Syndicat de l'Architecture :

[contact@syndicatdelarchitecture.com](mailto:contact@syndicatdelarchitecture.com)

Votre demande est alors retransmise à l'un de ces partenaires-experts qui se met directement en contact avec vous pour que vous fixiez ensemble les modalités précises du rendez-vous, soit en présentiel quand c'est à Paris, soit par visio rendez-vous, sachant qu'il est également possible de vous rencontrer à l'occasion d'un de leurs déplacements en régions. Ces rendez-vous durent en général entre 1h et 2h et c'est un peu « à la demande » : si on aborde un thème qui rend nécessaire de retourner à la pratique pour repartir, au bout de quelques mois, sur de nouvelles questions, il est tout à fait envisageable d'organiser une nouvelle consultation.

RETROUVEZ LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE sur

■ notre site [www.syndicatdelarchitecture.com](http://www.syndicatdelarchitecture.com)

■ notre chaîne youtube avec des conférences et débats filmés

SUIVEZ NOTRE ACTUALITE : en vous inscrivant à notre newsletter et sur Facebook / Instagram / LinkedIn

Nom ..... Prénom ..... Date et lieu de naissance : le ...../...../..... à .....

Adresse .....

Téléphone ..... Adresse mail ..... N° SIRET .....

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel *Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif)*.

**Barème cotisation annuelle :**

Employeurs : 180 €  Prélèvement automatique 15 € par mois

Primo-adhérents pendant 3 ans : 50 €  Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 50 €  Honoraires Retraités actifs : 50 €

**Abonnement au journal :**

Abonnement annuel pour 4 numéros 16 €  Signature : ..... À ...../...../....., le ...../...../.....

A réception de votre règlement nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

**PETIT RAPPEL**

## Médiation de la consommation

La médiation de la consommation aide à régler des litiges impliquant des consommateurs en privilégiant la voie amiable au recours aux tribunaux et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tout client consommateur a le droit de recourir **gratuitement** à un médiateur de la consommation pour résoudre un litige qui l'oppose à un professionnel. Ce professionnel est libre de désigner le médiateur de son choix.

En mai dernier, comme nous en avons fait mention dans notre journal N°35 de juin 2021, le Conseil National de l'Ordre des Architectes a mis fin à une première convention laissant de nombreux architectes sans médiateur. Le CNOA vient de nous informer, qu'il avait signé dès le 25 mai 2021 une nouvelle convention de partenariat avec le **Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C)**.

Cette convention resterait encore en attente de validation par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC), mais il semble que ce ne soit qu'une simple formalité.

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels tant pour l'adhésion que pour la médiation, le Syndicat de l'Architecture invite les architectes à adhérer directement au CM2C – un organisme de médiation de la consommation qui apparaît bien informé dans le domaine de l'Architecture – et de le désigner d'ores et déjà, comme médiateur dans ses contrats.

Attention ce dispositif ne concerne que les contrats signés avec un client privé, particulier, qui agit en nom propre. (en tant que personne physique et non en SCI).

Les frais d'adhésion pour trois ans :

- Moins de 10 salariés 40 € HT
- De 11 à 50 salariés 120 € HT
- De 51 à 100 salariés 350 € HT

Le coût de la médiation est à la charge du professionnel s'il est mis en cause par son client consommateur :

- Forfait de 30 euros HT pour les médiations à distance par mail ou visio ;
- Forfait de 70 euros HT pour les médiations réalisées en présentiel.

ADHESION AU CM2C : s'inscrire sur leur site :

<https://cm2c.net/inscription-professionnel.php>

Compléter les données de l'entreprise, et pour bénéficier du tarif négocié, indiquer dans le champ « raison sociale » OA (Ordre des architectes).

Bénédicte MEYNIEL